

Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**

Séance publique ordinaire du

**MARDI 13 DECEMBRE 2022**

**20 heures 30**

OBJET :

**13/12/2022 N° 1**

**PATRIMOINE : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; M. Bernard BESSEY ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Franck POLLET ; Mme Laurette COLOMBET

**Excusé** : M. Eric MICHALLET

**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Mme Sylvie BAS

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

M. le Maire expose à l'assemblée :

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du Conseil du 30 août 2022, 12 DIA ont été déposées et délivrées. La commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,  
Sylvie BAS



Publication en ligne le

**23 DEC. 2022**

